

Bureau communautaire

lundi 28 août 2017

PROCES VERBAL

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Bernard GUAIS - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENO - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Yves HISOPE - GENNES SUR SEICHE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Xavier JEGU - LA SELLE GUERCHaise, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Sébastien FORTIN - MONTAUTOUR, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Pierre MELOT - MOULINS, Gérard CHOPIN - RANNEE, Janine GODELOUP - ST AUBIN DES LANDES, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Pierre MEHAIGNERIE - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE

Etaient également présents :

Pierre BRAULT, Myriam BABLEE-BOISRAME, Benoît HUBERT et Anne KERGROHEN

Informations – Orientations

N°1 – Elaboration du Contrat de territoire 2017-2021 avec le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Projets de décisions

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION

N° 1 - Parc d'activités de La Grande Haie à Vitré - Cession d'un lot au profit de la SCI CORNER EDGE ou toute autre société tierce s'y substituant

LOGEMENT - DERNIER COMMERCE

N° 2 - Contribution de la communauté d'agglomération au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

N° 3 - Soutien au dernier commerce de la commune de PRINCE

N° 4 - Financement de l'étude "centre bourg" de la commune de RANNEE

Informations - Orientations

N°1 – Elaboration du Contrat de territoire 2017-2021 avec le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Messieurs Bernard RENOUE, Vice-président, et Benoît HUBERT, en charge de ce dossier à Vitré Communauté, font un point sur les projets transmis par les communes pour ce financement du Conseil départemental (confère tableau ci-après).

Ils présentent une proposition de ventilation de l'enveloppe financière 2017-2021 desdits projets, en tenant compte des principes suivants :

- Retirer les projets non éligibles pour le département ;
- Conserver un montant significatif pour la revoyure en 2019 afin de permettre le financement de projets non connus ;
- Pour les projets logements, limiter le soutien aux projets de création de logements sociaux dans l'immobilier ancien et en centre ville, en se basant sur le Programme local de l'habitat (8 000€/ logement) ;
- Répartir équitablement la somme restante entre tous les projets retenus par le département.

Les membres du Bureau communautaire approuvent les arbitrages proposés à la majorité (Yves HISOPE, Maire de Gennes sur Seiche, ayant souhaité s'abstenir).

Décisions

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION

DB 2017-061 : Parc d'activités de La Grande Haie à Vitré - Cession d'un lot au profit de la SCI CORNER EDGE ou toute autre société tierce s'y substituant
Rapporteur élu : Dominique de Legge

Le Président expose :

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modification de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération du 5 juillet 2007 validant le plan de financement du Parc d'activités de La Grande Haie ;

Vu la délibération n°7 du Conseil communautaire du 29 janvier 2016 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Considérant la volonté de la SCI CORNER EDGE d'acquérir le lot 36 sud situé sur le Parc d'activités de La Grande Haie à Vitré en vue d'y installer son activité de laser game ; un contrat de réservation précisant les conditions techniques, administratives et financières de la vente ayant été signé et un acompte de 10% versé ;

Considérant la volonté de l'entreprise de bénéficier d'un échelonnement pour le paiement du terrain, à savoir 10 % lors de la signature du contrat de réservation, 20 % à la date de signature de l'acte et 70 % à la date de démarrage de l'activité (approximativement mars/ avril 2018) ;

Considérant que ce terrain représente une superficie de 4 854 m² environ, moyennant un prix de vente de 22 € HT/m² soit un total 106 788 € HT, auquel s'ajoute la TVA sur la marge (Marge = 20,07 € HT/m²), et que l'avis des domaines a été sollicité ;

Considérant la création d'une voie en 2014, par Vitré Communauté, afin de permettre la desserte des lots 36 nord, 36 sud et du lot de la SAS PINEL ainsi que la décision de répercuter le coût financier de cet aménagement sur les 3 lots sus mentionnés, à parts égales, à savoir 6 720 € chacun ;

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver les conditions de la vente du lot 36 sud du Parc d'activité de la Grande Haie (Vitré), telle que précisée ci-dessus, au profit de la SCI EDGE CORNER ou toute autre société s'y substituant, en y incluant la quote-part des travaux engagés pour la création d'une voie de desserte,
- de confier la rédaction de l'acte de vente à Maître Chaudet, notaire à Vitré, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant.

Les membres du Bureau communautaire émettent un avis favorable à l'unanimité.

LOGEMENT - DERNIER COMMERCE

DB 2017-062 : Contribution de la communauté d'agglomération au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Rapporteur élu : Pierre DESPRES

Le Président expose :

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n°DB 2017-106 du Conseil communautaire du 7 juillet 2017 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales gère le Fonds de Solidarité Logement (FSL) placé sous la responsabilité du Président du Conseil Général depuis le 1er janvier 2005.

Considérant que ce fonds vise à permettre l'accès au logement ou le maintien dans les lieux des ménages qui rencontrent des difficultés particulières (impayés de loyers, de charges locatives, d'eau, d'énergie et de services téléphoniques). Les aides financières peuvent être octroyées sous forme de subvention ou de prêt.

Considérant que, comme les années précédentes, la Caisse d'Allocations Familiales sollicite Vitré Communauté pour sa contribution annuelle au Fonds et que la contribution demandée au titre de l'année 2017 s'élève à 5 918 € (montant identique aux années 2014, 2015 et 2016).

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'accorder à la Caisse d'Allocations Familiales la participation annuelle de la Communauté d'agglomération de Vitré Communauté d'un montant de 5 918 € au titre du Fonds de Solidarité Logement;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

Les membres du Bureau communautaire émettent un avis favorable à l'unanimité.

DB 2017-063 : Soutien au dernier commerce de la commune de PRINCE

Rapporteur : Pierre DESPRES

Le Président expose :

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n°DB 2017-106 du Conseil communautaire du 7 juillet 2017 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu les délibérations du conseil communautaire de Vitré Communauté en date du 4 mai 2015 et du 13 mars 2016 fixant les conditions d'octroi de l'aide financière aux travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, visant à maintenir ou implanter le dernier et seul commerce de sa catégorie dans les centres bourgs ;

Considérant que l'opération de la Commune de PRINCE consiste en la réalisation d'un point de relais services, situé en centre bourg, permettant d'accueillir les producteurs locaux et de maintenir un service de proximité pour les habitants : dépôt de pains, journaux, ... ;

Considérant que ces travaux concourent au maintien du dernier commerce de sa catégorie ;

Considérant que le projet sous maîtrise d'ouvrage communale s'inscrit dans la politique communautaire de revitalisation des centres bourgs ;

Considérant que le montant des travaux Hors taxes s'élève à 33 000 € ;

Considérant que l'aide communautaire est de 20% du montant hors taxes des travaux plafonnée à 20 000€ ;

Considérant que le versement de l'aide communautaire interviendra à réception des factures correspondant au plan de financement prévisionnel ;

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'octroyer à la commune de Princé une subvention de 6 600 € pour le projet susvisé, conformément aux dispositions inscrites dans les délibérations des conseils communautaires du 4 mai 2015 et du 13 mars 2016 fixant les conditions d'octroi du dispositif de soutien au dernier et seul commerce de sa catégorie ;
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Les membres du Bureau communautaire émettent un avis favorable à l'unanimité.

DB 2017-064 : Financement de l'étude "centre bourg" de la commune de RANNEE

Rapporteur : Pierre DESPRES

Le Président expose :

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n°DB 2017-106 du Conseil communautaire du 7 juillet 2017 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu le Programme Local de l'Habitat n°2 (2016-2022) arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 4 novembre 2016 notamment son action n°6 (prioriser les actions de renouvellement urbain et de densification aux extensions urbaines) et sa sous-section 6.3 (financer des études transversales),

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 mars 2017 décidant d'adopter le soutien financier de Vitré Communauté aux études transversales de centres bourgs et cœurs de villes conformément au Plan Local de l'Habitat n°2 ;

Considérant l'objectif de soutien aux études transversales et d'analyses sur les centres bourgs et cœurs de villes (exemple : études pré-opérationnelles, études urbaines pour la réalisation d'une opération répondant aux priorités fixées par le PLH) ;

Considérant que le financement fixé dans le PLH n°2 consiste à apporter une aide financière aux communes engageant une réflexion globale (commerces, équipements, liaisons piétonnes, espaces publics, ...) sur leur centres bourg et/ou cœur de ville à hauteur de 50% et jusqu'à 4 000 € par étude, en collaboration avec le service « logement » de Vitré Communauté ;

Considérant que ce projet, sous maîtrise d'ouvrage communale, consiste au réaménagement complet d'un espace stratégique en faveur de l'attractivité du centre bourg de RANNEE ;

Considérant que le montant de l'étude Hors taxes s'élève à 18 600 € ;

Considérant que le versement de l'aide communautaire interviendra à réception des factures correspondant au plan de financement prévisionnel ;

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'octroyer à la commune de RANNEE une subvention de 4 000 € pour le projet susvisé conformément aux dispositions inscrites dans la délibération du conseil communautaire en date du 17 mars 2017 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Les membres du Bureau communautaire émettent un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Durant la séance, Monsieur P. MEHAIGNERIE, Président, intervient sur divers sujets sur lesquels il souhaite qu'une réflexion soit entamée :

- La réforme de la taxe d'habitation annoncée par le gouvernement ;
- Les difficultés rencontrées dans les territoires, et notamment celui de Vitré Communauté, pour recruter de la main d'oeuvre ;
- La pénurie de médecins et la création de maisons pluridisciplinaires de santé sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Ces sujets nécessitant concertations et discussions, ils seront réabordés lors des prochaines séances du bureau communautaire.

- Monsieur JY Taligot aborde lui le sujet des « communes nouvelles » car il souhaiterait qu'une réflexion globale soit envisagée par Vitré Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Vitré le 14 septembre 2017

Le Président
Pierre MEHAIGNERIE

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services

Pierre BRAULT